



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Le Vigan
Secteur(s) : Montagne
Adresse : 175, Chemin Haut des Chataigniers - 30120 Le Vigan
Téléphone : 04 67 81 02 65
Fax : 04 67 81 15 60
E-mail : ut-levigan.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : BOURELLY_J
Numéro de l'acte : CNC 21 VI 024

Arrêté temporaire de circulation portant sur des mesures de coupure de route avec déviation Aménagement de sécurité sur la Route Départementale N°47 - Commune de Trèves

Commune(s) : Trèves
RD : 30 D0047
PR : PR6+980 à PR7+245
Dates : 01/03/2021 - 26/03/2021

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n°2010-578 du 31/05/2010, modifiant le décret n° 2009-615, fixant la liste des routes à grande circulation (RGC),
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Le Vigan,
- Vu l'avis favorable de la Mairie de Trèves en date du 23/02/2021
- Vu la demande de l'entreprise Sarl Germain René en date du 17/02/2021.
- Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur la 30 D0047 pour permettre les travaux de mise au gabarit de la Route Départementale N°47,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrête

Article 1 : Réglementation

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la 30 D0047 entre le PR6+980 et le PR7+245.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du 01/03/2021 à 07h00 jusqu'au 26/03/2021 à 18h00
Pendant cette période, la circulation sur cette portion de RD sera également interdite la nuit sauf les week end.
La circulation sera rétablie pour l'ensemble des usagers du vendredi soir au lundi matin.

Article 3 : Itinéraires de déviation

Une déviation sera mise en place pour les véhicules dans les deux sens de circulation entre Trèves et Lanuéjols.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers (VL) dans les deux sens de circulation.

- dans le sens Trèves / Lanuéjols la RD 157 jusqu'au carrefour du RD252, puis par la RD 252 jusqu'au carrefour du RD986, puis la RD 986 jusqu'au carrefour du RD263, puis la RD 263 jusqu'à Lanuéjols

Et pour les poids lourds (PL) :

- dans le sens Trèves / Lanuéjols la RD 157 jusqu'à Camprieu, puis de la RD986 jusqu'au carrefour du RD263, puis la RD 263 jusqu'à Lanuéjols

Un plan de déviation sera joint au présent arrêté.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SARL Germain René Mont du Moulin 30750 Lanuéjols.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j : Entreprise Germain 06 83 81 36 88

Article 5 : Responsabilité des conducteurs

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

Article 6 : Information des usagers

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

Article 7 : Application de l'arrêté

La Direction générale des services du département du Gard,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à Sarl Germain René - Mont du Moulin - 30750 Lanuéjols - info@germain-tp.com..

Diffusions :

- Sarl Germain René - Mont du Moulin - 30750 Lanuéjols
 - Mairie(s) de Trèves
 - ddtm@gard.gouv.fr
 - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard
 - SDIS du Gard
 - UT Le Vigan : Coordonnateur Montagne + CC Esperou
 - SIAC : Mme Pialot + Mrs Layre et Durand
 - DAJCP
- Service des transport : LIO
Pour information : Mairie de Lanuéjols et de Revens
Transport Causse : contact@autocars-causse.fr

Fait à Le Vigan, le 23/02/2021

La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Directeur adjoint en charge de l'UT

Hervé Klein

